



Ville de
MONT-TREMBLANT

OFFRE D'EMPLOI

Service de sécurité incendie Mont-Tremblant

Pompier / pompière

Statut : Temps partiel sur appel

Municipalités de : Amherst, Lac-Supérieur et Montcalm

Le service de sécurité incendie Mont-Tremblant est actuellement en recrutement afin de pourvoir des postes de pompier/pompière à temps partiel sur appel pour son Service de sécurité incendie notamment pour les municipalités d'Amherst, de Lac-Supérieur et de Montcalm.

Description sommaire du poste :

Relevant des officiers du service, le pompier ou la pompière sera appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur les territoires desservis par le Service de sécurité incendie Mont-Tremblant.

Exigences

- Avoir sa résidence principale dans la municipalité desservie ou à 15 km d'une caserne périphérique, soit :
 - Amherst : 139, rue Maurice, Amherst
 - Lac-Supérieur : 1261, chemin du Lac-Supérieur
 - Montcalm : 30, route du Lac-Rond Nord
- Réussir les examens et l'entrevue requis dans le cadre du processus d'embauche.
- Réussir l'évaluation physique.
- Répondre positivement aux exigences médicales.
- S'engager à compléter la formation Pompiers 1 de l'école National des pompiers du Québec.
- S'engager à compléter la formation de secourisme en milieu de travail.
- S'engager à obtenir un permis de conduire de classe 4A.
- S'engager à réussir toute autre formation requise par le Service de sécurité incendie.
- Être disponible afin de respecter les obligations inhérentes aux pompiers (taux de participation requis au appels, pratiques mensuelles, entretien de caserne,)

Les personnes intéressées doivent transmettre leur candidature par courriel à ypaquette@vdm.ca avant le 18 octobre

Prendre note que les tests et entrevues se dérouleront le 3 novembre 2026 de jour, à la caserne 52, située au 1250, chemin du village, Mont-Tremblant

Nous vous remercions de votre intérêt, seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Mont-Tremblant souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées ».